

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 20 décembre 2021 à 20h00

Convocation en date du 13 décembre 2021

Présents : Mmes et MM. BONGAIN Cédric, BOURGES Jean-Marc, CÉCINAS Quentin, GINDRE Dorine, JACQUOT Tania, LAIBE Martine, LOLLIOT Jean Pierre, MERCET Daniel, PATENAT Pascal, PUSSET Bernard.

Absents excusés : Mme LAVRUT Madeline donne procuration à Mr PATENAT Pascal, Mme RACLOT Virginie donne procuration à M. MERCET Daniel, M. CAMUSET Frédéric est arrivé à 20h01, M. GROJEAN est arrivé à 20h02

Secrétaires de séance : Mme LAIBE Martine et M. LOLLIOT Jean-Pierre

Ouverture de séance : 20H00

Levée de séance : 22h45

I. Ajout d'un point à l'ordre du jour

M. le maire demande à son conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit du point « Travaux des employés communaux pour les budgets eau et assainissement ».

Vote pour l'ajout du point « Travaux des employés communaux pour les budgets eau et assainissement » :

Nombre de voix :

POUR	12	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

20h01 arrivée de Mr CAMUZET Frédéric

20h02 arrivée de Mr GROJEAN Olivier

II. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 novembre 2021

Avec la convocation il était joint le compte-rendu du dernier conseil municipal.

Vote de l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 novembre 2021 :

Nombre de voix :

POUR	13	CONTRE	0	ABSTENTION	1
------	----	--------	---	------------	---

III. Droits de préemption

Vente de la parcelle AA 94 sise au 8 rue du Bois entre Mme PUGET et M. et Mme COLARD.

Vote pour préempter sur la vente entre Mme PUGET et M. et Mme COLARD

Nombre de voix :

POUR	0	CONTRE	14	ABSTENTION	0
------	---	--------	----	------------	---

IV. Vente de terrains

M. le Maire rappelle que le conseil municipal avait décidé lors de la réunion du 27 septembre de se porter acquéreur de terrains au lieu-dit « Les Glairons ». Il s'agissait des parcelles ZB 96, ZB 98, ZB 101 et ZB 106 pour une surface totale de 1 122 m². Le conseil avait décidé de se porter acquéreur pour supprimer l'installation et le stockage de caravanes et matériels divers sur cette zone classée Natura 2000. L'association Dole Environnement gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale de l'île du Girard souhaite se porter acquéreur de ces terrains.

Vote pour accepter que Dole Environnement se porte acquéreur des parcelles ZB 96, ZB 98, ZB 101 et ZB 106 :

Nombre de voix :

POUR	4	CONTRE	9	ABSTENTION	1
------	---	--------	---	------------	---

V. Affouage 2022

M. le maire rappelle que les lots de l'affouage 2022 dans la parcelle 40 des bois de la Manche ont été répartis le 3 décembre par la commission des bois et le technicien de l'O.N.F. Les lots ont été tirés le 6 décembre. Il y a 22 affouagistes.

Les chênes coupés représentent un volume de 105.94 m³. La vente des bois se déroulera le 19 janvier 2022.

Les autres arbres représentent un volume de 64 m³ pour un prix moyen de 56 €/m³.

En accord avec les responsables de l'Association de Chasse, pour cette année, dans les bois de la Manche, le samedi est réservé à l'affouage et le dimanche est réservé à la chasse.

Les arbres abattus atteints des scolytes représentent 1 450 m³ pour la somme 11 514 €. Il reste encore les bois de la parcelle 5 à cuber.

VI. Projets travaux 2022

M. le Maire rappelle que les demandes de subventions doivent être déposées avant le 31 décembre.

Les travaux retenus pour 2022

- Etude assainissement pour établir un schéma directeur
- Fourniture et pose de compteurs d'eau
- Sécurité traversée du village
- Remise en état de la voirie route de Molay
- Réfection du hall des écoles
- Pose clôture et portail pour aire de jeux
- Vestiaires de football
- Pare ballons au stade

Vote pour valider les travaux 2022 pour faire les demandes de subventions :

Nombre de voix :

POUR	14	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

VII. Pass culture

M. le Maire rappelle qu'il existe une application Pass Culture pour les jeunes de 18 ans. Ils disposent de 300 € pendant 24 mois pour découvrir et réserver des propositions culturelles de proximité et des offres numériques. Il faut s'inscrire dans l'année des 18 ans. A Rahon, cela concerne 7 jeunes pour 2021 et 6 jeunes pour 2022.

Renseignements et inscription sur le site : pass.culture.fr

VIII. Proposition de téléconsultation

M. le Maire rappelle que nous avons reçu une proposition d'accès à la santé en mode téléconsultation. C'est La société MEDADOM qui propose en location des cabines (520 €HT / mois) ou de bornes de téléconsultation (215 €HT / mois). Il faut fournir un local et du personnel pour donner accès à ces matériels.

Vu le problème pour trouver un médecin généraliste ce type de matériels sera appelé à se développer.

Actuellement, la commune ne possède pas de local et de personnel pour disposer d'une telle installation.

IX. Travaux des employés communaux pour les budgets eau et assainissement

M. le Maire rappelle à son conseil que tous les ans nous devons voter avant la fin de l'année la répartition des heures des employés communaux qui sont imputées sur le budget communal. M. MERCET a fait la répartition des heures entre les différents comptes (communal, eau et assainissement). Nous transférons 470 heures sur le budget eau.

M. le maire rappelle à son conseil que la loi actuelle prévoit qu'en 2026 les communautés de communes reprendront les compétences eau et assainissement.

Vote pour approuver le transfert des heures du compte communal au compte eau :

POUR	14	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

X. Questions et informations diverses

1. Etat des lieux des salles communales

M. le maire rappelle que les salles sont louées régulièrement. Comme ce sont des élus qui font l'état des lieux et la remise des clés, après discussion, il a été décidé d'établir un planning mensuel (cf. ci-dessous). La secrétaire de mairie communiquera le numéro des responsables de l'état des lieux aux emprunteurs, pour que ces derniers les contactent afin de fixer les rendez-vous. Elle enverra également un mail d'information, avec les dates de réservation et coordonnées des emprunteurs, aux responsables de l'état des lieux.

Responsables de l'état des lieux	Période
M. BOURGES Jean-Marc, M. PATENAT Pascal	Janvier
Mme GINDRE Dorine, Mme LAIBE Martine	Février
Mme LAVRUT Madeline, M. LOLLIOT Jean-Pierre	Mars
M. CAMUZET Frédéric, M. MERCET Daniel	Avril
M. CECINAS Quentin, M. GROJEAN Olivier	Mai
M. BONGAIN Cédric, Mme JACQUOT Tania, Mme RACLOT Virginie	Juin
M. BOURGES Jean-Marc, M. PATENAT Pascal	Juillet
Mme GINDRE Dorine, Mme LAIBE Martine	Aout
Mme LAVRUT Madeline, M. LOLLIOT Jean-Pierre	Septembre
M. CAMUZET Frédéric, M. MERCET Daniel	Octobre
M. CECINAS Quentin, M. GROJEAN Olivier	Novembre
M. BONGAIN Cédric, Mme JACQUOT Tania, Mme RACLOT Virginie	Décembre

2. Certificat administratif STOLLER

M. le maire rappelle que le G.A.E.C. STOLLER n'est pas relié au réseau des eaux usées. Mais M. STOLLER est taxé depuis toujours sur l'assainissement. Nous devons lui rembourser la part de l'assainissement qu'il verse depuis 4 ans. Il s'agit de la somme de 584.40 €. Comme nous avons inscrit au budget une somme sur les dépenses imprévues, nous ne sommes pas obligés d'établir une décision modificative (D.M). Nous avons établi un certificat administratif comme le

prévoit le code financier pour faire un virement de crédit du compte dépense de fonctionnement 022 (- 585 €) au compte dépense de fonctionnement 673/67 (+ 585 €).

3. Plan de gestion O.N.F. 2022-2041

M. le maire rappelle que les responsables de l'O.N.F. nous ont présenté le plan de gestion 2022-2041 lors de la réunion du 15 décembre 2021. Ils nous ont remis un rapport qui est disponible est mairie. Nous devrions avoir la version numérique prochainement. Dès que les conditions sanitaires le permettront nous organiserons une réunion publique pour présenter ce rapport aux personnes intéressées. Il y a environ 15 hectares à replanter dans les années à venir pour un coût d'environ 5 000 €/hectare.

4. Fête du village

M. le maire rappelle que dans notre programme nous voulions relancer la fête du village. Les responsables du football club et du foyer rural ont lancé le projet. Ils ont organisé deux réunions les 08 et 24 novembre 2021. Ils ont mis en place un comité d'organisation. La fête se déroulerait dimanche 14 août 2022 avec différentes animations l'après-midi, dont une descente de caisses à savon. En soirée, il est prévu d'organiser un repas avec bal champêtre. La commune soutiendra financièrement ce projet, elle pourrait à minimum prendre en charge le coût de l'orchestre (1 500 €).

5. Travaux route de Molay chemin piéton

M. le Maire rappelle que les travaux pour l'extension des réseaux route de Molay se déroulent normalement. Il n'y a pas eu besoin de couper les arbres qui longent la route. Mr LOLLIOT qui suit les travaux explique que nous allons buser une partie du fossé du côté pair de la route. Concernant le passage des canalisations côté impair, nous avons deux possibilités, soit revégétaliser comme auparavant, soit créer un chemin piéton. Après discussion, il a été décidé de laisser un passage piéton (en test avant choix définitif) à l'emplacement de la tranchée. Elle sera remblayée en gravier (GNT 0/31.5) et des enrochements seront mis en place pour réserver le passage pour les piétons et pour éviter le passage des engins sur la tranchée.

6. Recensement 2020

M. le maire rappelle que le dernier recensement s'est déroulé début mars 2020 avant notre élection. D'après les calculs de l'I.N.S.E.E. la population passe de 508 habitants à 492 habitants.

7. Parcours de santé

Mme JACQUOT Tania a balisé l'emplacement des obstacles du parcours de santé avec l'entreprise TEPINIER. Les travaux devraient débuter au printemps. Mme JACQUOT Tania signale qu'il faut retirer le saut des quatre haies, obstacle encore en place, et qu'il faut évacuer les bois élagués dernièrement. M. LOLLIOT Jean-Pierre informe que les employés municipaux feront le nécessaire en début d'année 2022.

8. G.A.E.C. STOLLER

M. le maire signale que M. STOLLER Jacob a demandé à Mr MERCET Daniel l'autorisation d'ouvrir la route pour alimenter en eau sa pâture en face sa ferme avant le croisement en allant en direction des « Goubots ». Après discussion M. STOLLER Jacob n'a pas l'autorisation d'ouvrir la route mais devra faire un forage.

M. BONGAIN Cédric signale que devant le G.A.E.C. STOLLER la racine d'un peuplier soulève la route. Il faudrait profiter de l'entreprise qui effectue les travaux route de Molay pour supprimer cette racine. M. LOLLIOT Jean-Pierre fera le nécessaire auprès de l'entreprise.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 24 janvier à 20h00.

